

# Crise COVID 19

## Inserm-Projet de plan de reprise d'activité

Version du 04/05/2020

La crise sanitaire mondiale induite par la pandémie Covid-19 a des conséquences humaines et économiques qui sont provoquées par l'indisponibilité des personnes soit malades, soit en confinement après arrêt de la plupart des activités professionnelles sur site.

A ce jour, il n'existe pas de traitement curatif, ni préventif de la maladie et seuls des gestes barrières et l'application de règles strictes d'hygiène peuvent permettre de faire face à la maladie.

Le plan de continuité des activités (PCA) de l'Inserm a été déclenché début mars 2020 à l'arrivée de la vague épidémique en Europe. Le Président de la république a donné comme objectif une levée progressive du confinement à partir du 11 mai prochain. Il est nécessaire de définir une stratégie, et un plan de reprise des activités (PRA) qui viendra se substituer au PCA en cours.

**ATTENTION** : il est important de rappeler que la levée progressive du confinement n'est pas synonyme de disparition de la pandémie. Il faudra donc toujours respecter les gestes barrières et la distanciation physique pour faire obstacle à la propagation de l'infection.

Devant l'assemblée nationale, le Premier ministre a fixé le plan de déconfinement selon trois principes : l'existence durable du virus, la prudence nécessaire et la différenciation des mesures en fonction de la situation locale. La stratégie se décline selon trois axes (protéger, tester et isoler) en deux périodes (jusqu'au 2 juin et après cette date), les mesures de déconfinement pouvant évoluer si la situation sanitaire se dégrade.

Ce document est soumis pour consultation au CHSCT de l'Inserm prévu le 06/5/2020, ainsi qu'à son CT du 07/05/2020. Il a été élaboré sous l'impulsion de la Directrice Générale Déléguée par le Fonctionnaire Sécurité Défense, la responsable de la médecine de prévention et le responsable de la prévention des risques.

En complément, des recommandations seront disponibles pour s'organiser en cas de suspicion de Covid-19 chez un agent au sein d'une structure ainsi que vis-à-vis des cas contacts pour limiter la dissémination de la contamination. Une communication sur les gestes barrières et la distanciation sera relayée largement auprès des agents pour aider à lutter contre la propagation de l'infection. Pour la mise en application du PRA Inserm, un ensemble de fiche techniques et de FAQ sont disponibles notamment pour la mise en œuvre des mesures de protections individuelles, pour la mise en œuvre des mesures collectives, le réinvestissement des lieux de travail, l'usage des transports, les mesures spécifiques aux animaleries, l'organisation des ressources pour la reprise. Ils ont vocation à être annexés à ce PRA, et seront diffusés et mis en ligne progressivement sur l'intranet Inserm.

## Stratégie

Il est important de définir les grands axes de la reprise, les règles générales, un calendrier et les modalités de cette reprise.

Le plan de reprise d'activités de l'Inserm s'inscrit dans le cadre du plan de déconfinement décrit par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur les recommandations du gouvernement.

La reprise d'activité ne pourra pas s'opérer en une seule fois le 11 mai. Elle devra être anticipée, progressive, étalée dans le temps par paliers, priorisé sur les activités essentielles et définie en relation avec nos partenaires.

Elle sera **anticipée**. L'objectif est double : séquencer la reprise des différentes activités de l'établissement dans un ordre logique permettant d'assurer le redémarrage sans encombre des structures de recherches tout en accompagnant le retour des personnels pour qu'ils disposent en présentiel sur leur lieu de travail **des conditions suffisantes pour mettre en place les gestes barrières et assurer les distanciations physiques**.

Le retour sera **progressif** :

- en priorité pour les personnels dont les activités en présentiel s'imposent pour une reprise d'activité, le télétravail reste autant que possible la modalité de travail à privilégier;
- secondairement pour ceux dont les activités ne nécessitent pas une présence sur site ou sur préconisation de la médecine de prévention pour les personnels à risque de développer une forme grave de Covid-19;
- le recours au télétravail sera appliqué pour toutes les activités qui le permettent,
- le retour sur site sera fonction des capacités de mobilités des personnels notamment au regard de contraintes familiales (selon les conditions de réouverture des établissements scolaires) et de l'offre de transport public.

La reprise sera étalée dans le temps et fera l'objet d'un **calendrier de reprise** qui sera décliné dans les DR et les unités.

Les activités **prioritaires** de reprise sont celles déjà définies dans le PCA : gouvernance, animalerie, laboratoires d'expertise Covid19, laboratoires de recherche. La reprise des laboratoires se fera en **concertation avec les hébergeurs et cotutelles des unités de recherche**.

## Préparation, anticipation

Avant le 11 mai, il est nécessaire :

- d'assurer le soutien **logistique** indispensable des personnels déjà sur leur lieu de travail (PCA)
- de préparer le retour en présentiel de ceux dont les activités sont essentielles à la reprise progressive et qui étaient confinés chez eux.

Ces actions devront s'appuyer sur la montée en puissance des services administratifs des départements du siège, des DR et des unités.

Chaque structure concernée mène un diagnostic préalable de la situation avec pour objectif d'anticiper les actions à mettre en œuvre afin de s'assurer :

- de la préparation des locaux à la reprise d'activité : caractère opérationnel des infrastructures supports d'activité (énergie, ventilation, fluides, réseaux, etc. ), nettoyage préalable et communication autour des gestes barrières ;

- de la reprise des commandes et d'approvisionnement d'EPI (gants, masques, selon les conditions d'emploi et situations d'exposition des personnels), de produits désinfectants, gel... qui seront mis à disposition dès le 11 mai aux personnels concernés;
- de réaliser un état des stocks et de vérifier l'opérationnalité des circuits d'entrée-sortie des réactifs, des consommables, des produits et des déchets ;
- d'identifier des solutions d'alimentation, de restauration collective (vente à emporter uniquement) compatibles avec les règles de distance ; de neutraliser les coins cafétéria
- de reconditionner les bureaux, salles de réunion pour assurer une bonne distanciation physique et de vérifier les moyens de visioconférence ;
- d'organiser le cas échéant un planning de roulement des agents en présentiel pour permettre de respecter la distanciation physique lors de l'activité de travail
- d'identifier les personnes soumises à de longs trajets en transport en commun ; de proposer des horaires décalés, d'identifier les personnes fragiles ou handicapées dont la reprise pourra être différée
- de préparer les postes de travail en présentiel (badges, sécurité et nettoyage des locaux, sécurité informatique, reconnexion...) ; de reconditionner les postes nomades de télétravail (DSI)
- de reprendre les dossiers d'embauches et d'accueil d'étudiants qui étaient restés en attente
- de préparer la communication interne autour de l'adaptation de l'organisation du travail ;
- d'identifier les missions indispensables sur le territoire et en Europe, toutes les autres étant suspendues.

Une feuille de tâches sous forme de check-list, ainsi qu'une FAQ et des fiches spécifiques sont annexées à ce document, et apportent des conseils pratiques et opérationnels qui doivent pouvoir appuyer le travail à conduire dans chaque structure de recherche.

Le plan de déconfinement du ministère précise que : « pour une unité donnée, le respect des conditions sanitaires et la disponibilité des équipements sanitaires sont assurés de manière identique pour l'ensemble des personnels travaillant en présentiel au sein de l'unité, quel que soit leur employeur. Les modalités de mise en œuvre de ce principe sont proposées par **l'établissement hébergeur** de l'unité et concertées avec les autres établissements de rattachement de l'unité ; sauf exception, cette mise en œuvre incombe à l'établissement hébergeur de l'unité. ». L'Inserm assumera pleinement son rôle pour ses personnels du siège et des délégations régionales, ainsi que dans les situations où il est hébergeur des unités de recherche, en concertation avec ses partenaires. Il interviendra en appui et en coordination avec l'hébergeur et les autres établissements concernés dans les autres cas.

Les actions envisagées au niveau de chaque structure de recherche concerneront tous les personnels quels que soient leurs statuts (fonctionnaires, stagiaires, vacataires, CDD...), et feront l'objet de discussions dans les instances adaptées, notamment les CSHSCT.

### Du télétravail au présentiel

Le télétravail restera encore une modalité privilégiée après le 11 mai jusqu'à une reprise nominale après au moins un mois.

Dès lors que les conditions matérielles le permettent, la priorité pour le présentiel sera donnée aux personnes **ne présentant pas de contre-indications médicales à la reprise et dont les activités nécessitent une présence physique**. Les mesures barrière devront être-maintenues.

La médecine de prévention sera sollicitée pour le retour des personnes à risque de développer une forme grave du Covid-19 et des éventuels cas contacts. Une attention particulière sera portée aux personnes ayant des difficultés pour la reprise (transport, enfants de moins de 16 ans selon les conditions de réouverture des établissements scolaires), à l'accompagnement psychologique et à la reconnaissance des signes cliniques

Toutes mesures nationales qui seraient prises pour limiter les risques sur les lieux de travail et pour lutter contre la transmission du virus seront bien évidemment mises en place.

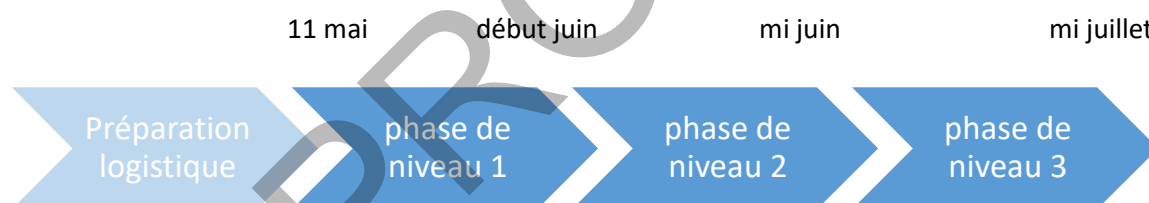
Pour respecter la distanciation physique, la reprise de l'ensemble des effectifs sur un département, une DR ou une UMR n'est pas envisageable sur un même espace-temps ; aussi il sera possible d'aménager des **rotations** de personnels en présentiel et en télétravail. Par exemple, il pourra être envisagé pour les unités importantes ou les DR de programmer un roulement des équipes en présentiel alterné une semaine sur deux ou bien de définir un **% de personnes présentes** une semaine sur deux pour une même équipe. Ces modalités seront identifiées pour toutes les structures en partenariat avec les cotutelles et hébergeurs des unités.

### Calendrier

Un calendrier pose les jalons d'une reprise progressive des activités. Il fixe des objectifs pour une reprise des recherches et d'une remise en activité progressive des laboratoires en sommeil pour un objectif d'activité pleine à l'horizon de fin juin, dans des conditions adaptées à la situation épidémique.

Durant cette période au moins, il ne sera pas organisé d'événement de type séminaire et colloque, avec participants extérieurs ou impliquant un regroupement.

Il est proposé de définir 4 phases : la phase de préparation avant le 11 mai, et 3 phases de montée en puissance après le 11 mai. Ce calendrier pose des grandes phases et pourra s'adapter en fonction des sites et en fonction de différentes situations régionales.



La phase de préparation logistique concerne l'identification de moyens nécessaires à la réouverture et leurs mises en place selon les éléments décrits dans la check-list.

La phase de niveau 1 se focalisera sur sites déjà mobilisés dans le cadre du PCA. Les équipes déjà en présentiel sur les activités essentielles seront renforcées pour atteindre, dans cette phase au plus 50% des effectifs. Les activités de gouvernance, les activités dans les animaleries et les activités d'expertise dans les labos (Covid, réquisition.) sont particulièrement concernées pour encore monter en puissance dans cette phase. La non fermeture de ces sites devrait faciliter également le retour des équipes qui n'étaient pas inscrites au PCA.

La phase de niveau 2 s'adresse aux laboratoires en sommeil dont la reprise nécessite de reprendre des études arrêtées notamment avec moyens animaux ou des supports de recherche critiques (cellules, lignées).

La phase de niveau 3 est la réactivation de toutes les unités en sommeil, dans des conditions qui devront rester compatibles avec la gestion de l'épidémie. En effet, un arrêt du processus de reprise ou un retour en arrière n'est pas à exclure en cas d'une nouvelle flambée épidémique.

Ce calendrier est théorique, il doit servir de cadre stratégique pour concilier le retour en présentiel partiel sur le lieu de travail tel que défini et assurer une reprise et une montée en puissance cohérente des activités en limitant les risques de transmission virale.

PROJET